

## RÈGLEMENT - LES COMES 4X4 FESTIVAL 2022

L'inscription et la participation au Les Comes 4x4 Festival 2022 impliquent l'acceptation du présent règlement. Chaque participant doit accepter, respecter et suivre ces règles dans l'intérêt de tous les autres participants, de l'environnement et du bon déroulement de l'activité.

**PRÉAMBULE** : Le Festival 4x4 de Les Comes est un rassemblement multimarques de 4x4/SUV qui a lieu le week-end des 25, 26 et 27 mars 2022 au domaine « Les Comes » dans la ville de Súria (Barcelone). Cette activité est de caractère ludique et festif. Il ne s'agit en aucun cas d'une compétition ou d'une manifestation sportive.

### ARTICLE 1. - ENREGISTREMENT

Les inscriptions seront **NOMINATIVES** pour le conducteur et le véhicule enregistrés sur le site internet de l'organisation. Chaque inscription effectuée sera associée à un document d'identité (nom et prénom) qui devra être présenté à l'entrée de la manifestation par le conducteur du véhicule. Au cas où cette « Politique nominative » ne serait pas suivie ou respectée, l'organisation exécutera son Droit d'Admission à l'événement de la personne concernée.

Si le participant inscrit souhaite **ANNULER** sa participation, le montant total versé lui sera remboursé à condition qu'il en informe l'organisation **avant le 11 mars 2022**. Pour exercer votre droit d'annulation de votre participation, vous devez écrire à [info@lescomes4x4festival.com](mailto:info@lescomes4x4festival.com) en communiquant cette intention et, le cas échéant, le remboursement de la somme versée sera effectué dans un délai de 30 jours civils à compter de la date à laquelle la communication a été réalisée. Une fois le remboursement effectif, il ne sera plus possible de se réinscrire à l'événement.

Les billets sont limités et l'organisation ne mettra en vente que ceux qu'elle jugera opportuns pour garantir la qualité de l'événement. Dans le cas où une personne se retrouverait sans billet participant, elle n'aura la possibilité de venir qu'en tant que visiteur. Une fois les inscriptions terminées, aucun nouveau billet ne sera vendu et il n'y aura pas de liste d'attente.

### ARTICLE 2. - PRIX

#### 2.1 - PARTICIPANTS

Le prix réglé par les participants comprend **l'accès d'un 4x4/SUV et de son conducteur**. Les accompagnateurs voyageant à l'intérieur d'un véhicule participant (un maximum de 4 par véhicule) devront payer sur place à Les Comes le montant correspondant à leur admission :

Il existe trois types de **PRIX/ENTRÉE** par véhicule participant :

- **Inscription à 80 €** : 1 journée d'événement à choisir entre vendredi/samedi/dimanche, avec accès aux pistes
- **Inscription à 115 €** : Week-end (deux/trois jours) avec accès aux pistes
- **Camping 30 €** : Comprend la nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.
- **Camping prolongé de 60 €** : Il comprend également la nuit du jeudi au vendredi et du dimanche au lundi.

Le prix de l'inscription de plus d'une journée permet l'accès aux pistes 2 ou 3 jours. Il s'agit d'un forfait week-end, et ce sera au participant de décider s'il veut accéder aux pistes 2 ou 3 jours.

Prix du **CAMPING** :

- Le tarif du camping est le même si vous séjournez 1 et/ou 2 nuits (vendredi et/ou samedi).
- Le prix du camping prolongé est le même si vous passez 1 ou 2 nuits supplémentaires, soit uniquement la nuit du jeudi au vendredi ou du dimanche au lundi.
- Le prix du camping permet l'accès d'1 véhicule dans l'aire de camping.
- Si un participant souhaite accéder à d'autres terrains de camping avec d'autres véhicules, il doit payer **40 € par véhicule supplémentaire\***. « Véhicule supplémentaire » désigne les caravanes, les voitures de tourisme, les camping-cars, les remorques et tout autre type de véhicule ou d'équipement qui occupe un espace supplémentaire dans l'aire de camping. Tous les véhicules d'une longueur supérieure à 7,5 mètres doivent demander l'autorisation de l'organisation au moins une semaine avant l'événement. Les camions, grues, gondoles et autres ne sont PAS autorisés dans l'aire de camping.
- L'organisation mettra à disposition une zone de stationnement sécurisée exclusivement pour les remorques des participants, sans frais supplémentaires, et qui n'est pas située dans l'aire de camping.

L'aire de camping du Festival Les Comes 4x4 n'offre pas toutes les installations qu'un camping peut offrir, c'est pourquoi nous l'appelons « aire de camping ». Cependant, les personnes qui campent dans la propriété disposeront de toilettes et de douches pendant leur séjour. Aucun service d'électricité n'est offert.

## 2.2 - VISITEURS et ACCOMPAGNATEURS

« Accompagnateurs » désigne les personnes autres que le conducteur qui se trouvent dans un véhicule participant. Seuls 4 accompagnateurs sont autorisés par véhicule.

« Visiteurs » désigne les personnes qui entrent sur le site de Les Comes et qui participent à toutes les activités sauf celles qui nécessitent l'utilisation de leur véhicule (routes et pistes 4x4). Les visiteurs doivent laisser leur véhicule dans un parking qui leur est expressément réservé. Seules les personnes qui présentent une carte de stationnement pour handicapés peuvent se garer dans une autre zone que celle indiquée ci-dessus.

Le billet visiteur et accompagnateur ne peut être obtenu que sur place, dans les locaux de Les Comes. Les services de restauration (restaurant, bar, boissons, etc.) ne sont inclus en aucun cas.

### Les tarifs sont les suivants :

- Adultes et enfants de plus de 10 ans : 10 €
- Enfants de 4 à 10 ans : 5 €
- Enfants de moins de 3 ans : Gratuit

LE CAMPING. Les visiteurs ne peuvent passer la nuit (pour un prix de 40 € par véhicule) dans l'aire de camping, uniquement si au jour de l'événement il y a encore de la place disponible et qu'il n'y a pas d'autres participants qui veulent occuper cette place. Il appartient à l'Organisation de décider uniquement et exclusivement de la disponibilité des places.

## 2.3 - IDENTIFICATION

Chacune des personnes qui se trouvent à l'intérieur de l'enceinte Les Comes lors de l'événement Festival Les Comes 4x4 doit porter le **BRACELET** que l'Organisation fournit.

Le **BRACELET** doit être porté correctement au poignet. Les bracelets cassés, les bracelets en main, ou qui ne sont pas correctement placés ne seront pas acceptés. La personne qui ne porte pas un tel bracelet ou qui ne fournit pas de preuve documentaire du paiement du prix de l'Inscription/Billet, doit immédiatement payer le prix correspondant ou se voir immédiatement exclue du site de Les Comes et de l'Événement. Ce bracelet donne accès aux installations et activités du Festival Les Comes 4x4 autorisées par le présent règlement pour chaque type d'inscription/billet, à condition que l'horaire et le programme fournis par l'Organisation soient respectés.

Chacun des véhicules présents sur le site du Festival Les Comes 4x4 doit porter l'**AUTOCOLLANT** que l'Organisation a fourni et qui lui correspond, en fonction de l'activité pratiquée ou du lieu où il se trouve au moment de l'identification.

À titre d'exemple, les véhicules situés dans l'aire de camping doivent avoir l'autocollant correspondant à cet effet.

Le conducteur qui ne porte pas un tel autocollant ou qui ne fournit pas de preuve documentaire du paiement du prix de l'Inscription/Billet, doit immédiatement payer le prix correspondant ou se voir immédiatement exclue du site de Les Comes et de l'Événement. Cet autocollant donne accès aux installations et activités du Festival Les Comes 4x4 autorisées par le présent règlement pour chaque type d'inscription/billet, à condition que l'horaire et le programme fournis par l'Organisation soient respectés.

## ARTICLE 3.- VÉHICULES

Seuls les véhicules répondant aux conditions suivantes sont autorisés à **s'inscrire et à avoir accès en mode Participant** (avec accès aux pistes) au Festival Les Comes 4x4 :

1. **Véhicule de type 4x4 ou SUV.**
2. **Validité du permis de circulation (carte grise), du contrôle technique et de l'assurance responsabilité civile obligatoire.**

Les véhicules admis suivants : **motos, quads, VTT ou buggies, prototypes ou véhicules non immatriculés qui ne peuvent pas circuler légalement sur la voie publique ne sont pas considérés comme Participant** et sont donc **EXCLUS** des pistes. Cependant, les véhicules exclus du mode Participant, pourront participer aux Expositions du Festival Les Comes 4x4.

Les personnes qui considèrent leur véhicule comme **EXCLU** sont priées de contacter l'Organisation par e-mail à [info@lescomes4x4festival.com](mailto:info@lescomes4x4festival.com).

Les participants seront tenus de porter avec eux, tous les jours de l'événement, les originaux de la documentation du véhicule et du permis de conduire. Si l'Organisation le demande et que vous ne disposez pas la documentation relative au véhicule ou dans le cas où les conditions établies par ce règlement ne seraient pas remplies, le Festival aura le droit de refuser la participation du véhicule et/ou du conducteur au Festival Les Comes 4x4.

## ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS, DES ACCOMPAGNATEURS ET DES VISITEURS

### 4.1 - GÉNÉRALITÉS

- Les participants, visiteurs et accompagnateurs doivent accepter et s'engager à respecter et à se conformer au **RÈGLEMENT DU FESTIVAL**, ainsi qu'aux **RÈGLES DE SÉCURITÉ, RISQUES ET CONDITIONS DU FESTIVAL**, et aux **INDICATIONS DE L'ORGANISATION** communiquées par le biais de messages à voix haute ou d'affiches. Ils sont ainsi informés et assument volontairement les risques liés à la participation à certaines des activités du Festival Les Comes 4x4, tant pour leur véhicule que pour ses occupants.
- Les adultes accompagnés de mineurs, qui sont amenés à participer au spectacle du Festival Les Comes 4x4 et aux activités récréatives complémentaires de manière volontaire et libre, assument leur obligation de **veiller à ce que les mineurs qui leur sont confiés ne participent pas à des activités dangereuses ou prennent les mesures nécessaires pour minimiser le risque en cas de participation** et, dans tous les cas, ils s'engagent à surveiller et garder sous leur responsabilité les mineurs dans les zones qui leur sont réservées.
- Les participants, visiteurs et accompagnateurs **ne seront jamais sous l'influence de l'alcool ou de toute drogue** lorsqu'ils participent activement au spectacle et aux activités récréatives complémentaires du Festival Les Comes 4x4, ce qui affaiblirait leur capacité physique ou motrice pour toute activité, et la conduite serait considérée comme une infraction au Code de la route.
- Les participants, les visiteurs et les accompagnateurs doivent constamment surveiller et attacher leurs **animaux de compagnie**, ceux-ci étant sous la responsabilité de leur propriétaire. En ce qui concerne les animaux dangereux, il sera de l'obligation de leur propriétaire ou de la personne qui en est responsable de leur faire porter la muselière adéquate.
- Il est totalement **INTERDIT de jeter tout type de déchets sur le sol**. Des poubelles et des conteneurs à ordures seront répartis à cet effet sur toute la zone de l'événement. Des sacs à déchets seront également mis à la disposition de ceux qui souhaitent les utiliser et devront être déposés dans un endroit prévu à cet effet (demander à l'Organisation).
- Il est totalement **INTERDIT de faire un feu sur le terrain, de jeter des mégots de cigarettes ou des bouteilles et de réaliser toute autre activité présentant un risque d'incendie**. Si un tel comportement se produit, outre les conséquences que l'Organisation décide de faire supporter à la personne responsable de ces actes, il sera également signalé aux autorités compétentes et assorti de la sanction appropriée.  
Toutefois, l'utilisation de barbecues portatifs au charbon de bois ou de fours à gaz sera autorisée.
- **La vente de produits et/ou services** au Festival Les Comes 4x4 est totalement **INTERDITE**, à l'exception de ceux dûment autorisés par l'Organisation.
- Chaque participant est responsable du respect des règles établies par le gouvernement concerné concernant la distance de sécurité et l'utilisation d'équipements de protection (par exemple des masques) pour protéger sa santé et celle de tous les participants d'infections virales telles que Covid-19 et de toute autre infection ou une maladie contagieuse. Vous devez suivre en tout temps les instructions que l'organisation prend à cet égard et vous conformer aux affiches correspondantes.

### DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ COVID-19:

Toute personne participant au Festival Les Comes 4x4, que ce soit en tant que participant, visiteur, accompagnateur, exposant, presse, etc. J'accepte et DÉCLARE que lui/elle et ses compagnons ne présentent AUCUN symptôme d'avoir Covid19 au moment de participer à l'événement. S'ils ont passé la maladie, ILS DÉCLARENT qu'ils ont passé la période de quarantaine appropriée. Il DÉCLARE également qu'ils n'ont PAS été en contact avec des personnes infectées et n'ont pas voyagé dans des zones à risque, officiellement déclarées comme telles par les autorités, dans les 14 jours précédant la date du présent document.

### 4.2 - CONCERNANT LA CIRCULATION SUR LES PISTES

- Ceux qui réalisent toute activité de conduite, le feront toujours en respectant le **Code de la Route et en suivant les panneaux de signalisation** et les instructions de l'Organisation et seront de ce fait en possession d'un permis de conduire en vigueur.
- Le **port de la ceinture de sécurité** est obligatoire pour tous les occupants du véhicule, tant sur les routes que sur les pistes de Les Comes.
- Les participants comprennent qu'en raison de la nature des différentes activités, ils ont besoin d'une certaine compétence et de beaucoup de prudence et qu'ils doivent donc prendre toutes les mesures possibles à tout moment afin de ne pas créer de situations dangereuses pour le conducteur, les passagers ou les autres véhicules.

Tous les itinéraires sont préparés, approuvés et marqués par l'Organisation en fonction du type de difficulté qu'ils présentent, le conducteur ayant **l'obligation de décider du niveau de difficulté auquel son véhicule et sa compétence personnelle peuvent faire face**. En raison du fait qu'il y a quelques pistes avec un terrain pierreux, nous vous conseillons de vérifier la pression des pneus.

La classification des pentes en fonction de leur degré de difficulté se fait sur la base de critères topographiques. L'utilisateur doit donc tenir compte du fait que les conditions météorologiques ou l'état de la pente peuvent augmenter la difficulté.

- **Le marquage et la signalisation de l'itinéraire doivent être respectés** en tout temps. Certaines des sections peuvent être à double sens, il sera donc nécessaire de prendre des précautions supplémentaires.

- La **vitesse maximale** autorisée pour la conduite sur les pistes est de **30 km/h**.
- Il est **OBLIGATOIRE** pour les participants de respecter les **INTERDICTIONS** suivantes :
  - o **Supprimer et/ou changer le sens des flèches,**
  - o **Ouvrir et/ou fermer les chaînes, les clôtures ou les grillages qui délimitent une zone,**
  - o **Circuler en dehors des sentiers balisés et/ou à travers champs,**
  - o **Accès aux pistes par les piétons,**
  - o **Accès aux pistes par les véhicules après 18 h 30 le vendredi et le samedi, et 17 h 30 le dimanche ; en aucun cas la circulation n'est autorisée sur les pistes pendant la nuit.**

#### 4.3 - À PROPOS DE LA CIRCULATION SUR LA PROPRIÉTÉ

- Il est **INTERDIT** aux véhicules de circuler à l'intérieur de la propriété (notamment dans l'aire de camping, les pistes, les parkings, la zone commerciale), qu'ils soient motorisés ou non motorisés.

L'interdiction précédente ne s'appliquera pas : aux véhicules 4x4 participant au Festival Les Comes 4x4 (dûment identifiés avec l'AUTOCOLLANT approprié), aux véhicules du personnel de Les Comes et aux autres véhicules expressément autorisés.
- Dans tous les cas, la **vitesse maximale** autorisée pour circuler dans la propriété sera de **10 km/h** et il ne sera pas possible de circuler **après 22 h**.
- Les conducteurs doivent conduire prudemment, en gardant une distance de sécurité (15/20 m), et la priorité dans les zones d'accès, de camping et/ou de stationnement sera toujours donnée au piéton.

#### 4.4 - À PROPOS DE L'AIRE DE CAMPING

- Les participants, les visiteurs et les accompagnateurs ne peuvent camper que dans les zones de la propriété qui sont désignées comme « aire de camping », à condition de respecter les **conditions et obligations** suivantes :
  - o Avoir effectué le paiement dû pour le « camping » et être correctement identifié pour celui-ci.
  - o Respecter les **INTERDICTIONS** suivantes :
    - Réserver de l'espace dans le camping pour d'autres participants.
    - Utiliser des générateurs après 23 h.
    - Effectuer toute activité qui peut être gênante pour tout le camping (en particulier l'utilisation d'appareils de musique).
    - La circulation ou la promenade d'animaux sans que ceux-ci soient attachés correctement, ou sans muselière dans le cas de races dangereuses, le propriétaire étant responsable de l'infraction.
    - Faire des barbecues ou tout type de feu, au sol.
    - Jeter des débris, des déchets ou de vider les toilettes chimiques.
    - Il est absolument interdit de laver tout objet qui ne soit pas un ustensile de cuisine dans le lave-vaisselle, et d'utiliser les éviers et les douches pour laver la vaisselle.
- Les participants, visiteurs et accompagnateurs doivent respecter la limite de capacité de l'aire de camping. Cela signifie qu'à partir du moment où l'Organisation communique la **FERMETURE** de l'aire de camping (à la fois sur le site web et sur place), plus aucun participant ou visiteur ne sera accepté, et leur réservation ne pourra pas être traitée, ou de toute autre manière.

### ARTICLE 5 - VIOLATION DES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS, DES ACCOMPAGNATEURS ET DES VISITEURS

#### 5.1 - EXCLUSION

Le **non-respect de l'une des obligations énoncées dans le présent règlement** (article 4) par les participants, visiteurs et accompagnateurs du Festival Les Comes 4x4, peut entraîner l'**EXPULSION** immédiate de la personne du site de Les Comes. Plus précisément, l'Organisation se réserve le droit d'exclure définitivement du Festival Les Comes 4x4 toute personne dont le comportement ou la conduite serait préjudiciable au bon déroulement de l'événement, à son règlement ou aux normes de sécurité.

À titre d'exemple, il est entendu que **le bon fonctionnement de l'événement sera compromis** lorsqu'une personne, qu'elle soit un participant, un visiteur et/ou un accompagnateur, adopte une conduite qui :

- Est interprétée, comme une attitude dangereuse et/ou irréfléchie, par l'Organisation. Par exemple, on considère qu'il est irréfléchi de porter des vêtements ou des symboles qui incitent à la violence, au racisme et à la xénophobie.
- Est interprétée, comme une attitude violente et agressive envers les autres participants, par l'Organisation. Par exemple, on considère qu'il est
- Ne respecte pas le règlement et ses obligations.
- Ne respecte pas le règlement en tentant d'éviter les Contrôles et les Exigences établis par l'Organisation, demandant uniquement l'enregistrement des véhicules qui disposent des documents qui prouvent la validité du permis de circulation (carte grise), du contrôle technique et de l'assurance responsabilité civile obligatoire.
- Ne respecte pas le code de la route en vigueur, notamment en ce qui concerne le taux d'alcoolémie autorisé pour l'utilisation d'un véhicule et le respect de la conduite sous l'influence d'autres drogues.

La décision d'exercer le Droit d'Admission par l'Organisation du Festival Les Comes 4x4 ne violera en aucun cas les droits fondamentaux de la personne exclue pour des raisons de race, sexe, religion, orientation sexuelle ou toute autre raison inappropriée, et l'accès ne sera pas restreint en plaçant les personnes dans des conditions d'infériorité, sans défense ou de désavantage comparatif.

En ce qui concerne la personne exclue de l'événement, pour les raisons identifiées dans cet article, l'Organisation n'aura aucune obligation de restituer le montant du billet, partiellement ou totalement.

## 5.2- RESPONSABILITÉS

Les participants, visiteurs et accompagnateurs du Festival Les Comes 4x4 seront responsables de tout dommage et/ou préjudice qui pourrait être causé aux installations en raison d'une mauvaise utilisation de celles-ci ou du non-respect des dispositions du présent règlement. Ils seront également responsables de tout dommage matériel qui pourrait avoir été causé à leur véhicule pendant l'événement sur la propriété de Les Comes et, enfin, ils participent au Festival Les Comes 4x4 volontairement sous leur propre responsabilité et ne rendant pas l'Organisation responsable, de manière civile ou pénale, de toute action légale qui pourrait découler de leur participation à l'événement.

En cas d'**ACCIDENT**, entre deux ou plusieurs véhicules, la procédure habituelle et légale sera suivie, c'est-à-dire qu'un constat d'accident « amiable » devra être rempli par toutes les personnes impliquées dans l'accident. En aucun cas l'organisation du « Festival Les Comes 4x4 » ne sera tenue responsable d'un accident de la circulation causé par un tiers, ni des accidents, blessures, infractions au code de la route, crimes environnementaux ou taxes en général générés par les attitudes ou actions des participants, visiteurs et accompagnateurs.

## ARTICLE 6 - OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ORGANISATEUR

### 6.1- OBLIGATIONS DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE

- Pendant l'événement, des véhicules et des membres du personnel de l'organisation dûment identifiés seront présents pour faciliter son bon déroulement.
- L'Organisation installera des panneaux indicatifs, des marquages, des flèches et du personnel bénévole, afin d'identifier les lieux qu'elle juge convenables et/ou possibles.
- La police municipale locale, la police régionale catalane (les « Mossos d'Esquadra ») et les pompiers seront informés et avertis à l'avance de l'événement.
- L'Organisation disposera d'un service médical dans « Les Comes », pendant les heures d'ouverture et de fermeture des parcours et des pistes, qui centralisera et coordonnera le service d'assistance médicale prodigué aux participants. Ce service comprendra des médecins, des infirmières, des ambulances ainsi qu'un hôpital mobile et un service de premiers secours.  
L'Hôpital général de Manresa sera dûment informé à l'avance de l'événement par un courrier détaillant le calendrier de l'événement et la personne à contacter en cas d'urgence.
- En raison du type d'activité qui aura lieu au cours de cet événement, l'Organisation met en garde tous les participants/visiteurs contre les risques, et en particulier ceux qui pourraient souffrir de problèmes de dos, d'asthme et/ou de maladies cardiaques et les femmes qui pourraient être enceintes. Autrement dit, tout participant/visiteur prend part aux activités physiques et autres sous sa propre responsabilité. En outre, les participants/visiteurs qui peuvent avoir des allergies ou une intolérance médicale ou alimentaire doivent en informer les services médicaux avant l'événement.
- Dans la tente d'inscription, le participant/visiteur recevra, outre la feuille de décharge de responsabilité, un prospectus de Les Comes, portant sur la sécurité pour les visiteurs et comportant les directives de base en cas d'urgence, ainsi qu'une carte de la propriété.

## 6.2- ASSURANCE ACTIVITÉ

"La société Promotor Les Comes Special Events S.L., en tant qu'organisateur de l'événement, a contracté une assurance responsabilité civile n°83450708 contractée auprès de la compagnie d'assurance AXXA SEGUROS GENERALES S.A."

## 6.3- DROITS DE L'ORGANISATEUR

- L'organisateur se réserve le droit de modifier certains aspects relatifs aux emplacements des services, aux parcours, aux horaires, aux activités, etc.
- À tout moment, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre temporairement l'événement, et de résoudre, à sa seule discrétion, tout incident qui pourrait se produire au cours de celui-ci. Si l'événement est annulé en raison d'un événement de force majeure (conditions météorologiques ou autres) qui entraverait sa tenue le jour indiqué, l'organisateur ne remboursera pas, dans ce cas, le montant des inscriptions.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier (de supprimer, d'ajouter ou de modifier) des articles du présent règlement en raison de contraintes juridiques.
- L'organisation aura le droit de fermer l'accès ou de modifier l'itinéraire initial pour des raisons de sécurité ou en raison de conditions météorologiques défavorables.
- L'organisation se réserve le droit de refuser l'admission à l'événement.

## ARTICLE 7 - DROITS À L'IMAGE, Loi Organique sur la Protection des Données à caractère personnel ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

### 7.1- DROITS À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement impose au participant d'autoriser l'Organisateur de l'événement à enregistrer tout ou partie de sa participation à la manifestation, de donner son consentement à l'utilisation de son image pour la promotion et la diffusion de l'image de la manifestation sous toutes ses formes (radio, presse, vidéo, photos, DVD, internet, affiches, médias, etc.) et de céder tous les droits relatifs à son exploitation commerciale et publicitaire qu'il jugera opportun d'exécuter, sans pouvoir en recevoir de compensation financière. Si vous ne souhaitez pas que vos images soient traitées à cet effet, veuillez vous mettre en contact avec l'organisation.

### 7.2- Loi Organique sur la Protection des Données à caractère personnel ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Conformément au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne 2016/679 et à la Loi organique sur la protection des données à caractère personnel, nous vous informons que les données personnelles que vous avez fournies l'ont été librement et que vous avez été informé sans équivoque du but de la collecte. Les destinataires de vos données seront les différents services de Promotor Les Comes Special Events, S.L. ainsi que le troisième; Michelin Espagne Portugal, S.A. (ci-après MEPSA). Vous pouvez à tout moment exercer vos droits conformément à la réglementation sur la protection des données (accès, rectification, portabilité, annulation, opposition, limitation et droit d'oubli de vos données personnelles) en écrivant à Promotor Les Comes Special Events, S.L. Pol. Ind. El Cortès 12 08262 Callús, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.